

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 69/1978 (1978)

Artikel: Chronique scolaire de la Suisse
Autor: Blanc, Emile
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-116715>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

et plus particulièrement dans les universités et les établissements d'enseignement supérieur.

Ensuite, sur l'ensemble des hautes écoles, le système d'abonnement à la formation continue a été introduit. Cela a entraîné une augmentation des crédits pour l'enseignement supérieur dans les universités et les établissements d'enseignement supérieur. Les universités ont également accès à de nouveaux services et à de nouvelles technologies.

Chronique scolaire de la Suisse

Ensuite, sur l'ensemble des hautes écoles, le système d'abonnement à la formation continue a été introduit. Cela a entraîné une augmentation des crédits pour l'enseignement supérieur dans les universités et les établissements d'enseignement supérieur.

Ensuite, sur l'ensemble des hautes écoles, le système d'abonnement à la formation continue a été introduit. Cela a entraîné une augmentation des crédits pour l'enseignement supérieur dans les universités et les établissements d'enseignement supérieur.

1. Chronique portant essentiellement sur les événements suisses et régionaux

Comme les précédentes, cette chronique 1978 relate avant tout les changements intervenus dans le domaine éducatif à la suite des mesures prises par la Confédération et ses divers services, ainsi que par des instances suisses ou intercantonales. Les informations relatives aux cantons — et celles touchant d'autres pays ou les organisations internationales — peuvent être lues, par exemple, dans les Bulletins 64, 65 et 66-67 du Centre suisse de documentation en matière d'enseignement et d'éducation (Palais Wilson, 1211 Genève 14).

2. Nouvelles dispositions légales prises ou envisagées par des instances fédérales

REJET DE LA LOI FÉDÉRALE SUR L'AIDE AUX HAUTES ÉCOLES ET LA RECHERCHE (LAHER) PAR LE PEUPLE SUISSE

La LAHER du 7 octobre 1977, qui avait été approuvée par le Parlement en automne 1977 et avait fait l'objet d'un référendum, a été refusée par les citoyens et cantons suisses le 23 mai 1978 (1 036 983 non, contre 795 209 oui). A la suite de ce rejet, la Loi fédérale sur l'aide aux universités du 28 juin 1968 (modifiée le 17 décembre 1971) reste en vigueur. C'est sur cette base que les nouveaux crédits seront accordés par les Chambres fédérales.

LA LOI FÉDÉRALE SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE SOUMISE AU VOTE POPULAIRE

Cette loi du 21 janvier 1977 (remplaçant celle du 20 septembre 1963) a été approuvée par les Chambres fédérales mais un référendum a été lancé et a abouti. Le peuple suisse en a décidé le 3 décembre 1978.

INITIATIVE DU CANTON DE ZOUG CONCERNANT UN DÉBUT DE L'ANNÉE SCOLAIRE UNIFIÉ EN SUISSE

Le parti radical du canton de Zoug a déposé une initiative cantonale pour un début d'année scolaire identique dans tous les cantons. Le 24 septembre 1978, les citoyens ont approuvé cette initiative par 21 682 voix contre 747. Le projet sera donc soumis aux Chambres fédérales.

3. Activités des organes de la politique suisse de l'éducation et de la recherche

Il s'agit des organes qui éditent conjointement « Politique de la science ». Toutefois, les travaux de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) sont présentés séparément au § 5.

CONSEIL SUISSE DE LA SCIENCE (CSS)

Troisième rapport sur le développement des Hautes écoles

Le CSS a organisé deux conférences de presse pour faire connaître ce rapport:

- l'une, le 6 avril 1978, au cours de laquelle les principaux résultats et les recommandations ont été communiqués par le président, le vice-président et le secrétaire général du CSS;
- l'autre, le 27 juin 1978, durant laquelle l'ensemble du rapport fut présenté et où il fut précisé que ce rapport s'adresse non seulement aux autorités mais également au public en général.

Afin que la diffusion de ce troisième rapport soit aussi large que possible, sa première partie — contenant les principaux résultats et les recommandations — a été tirée séparément. Quant à la deuxième partie, elle comprend les chapitres suivants: Education, Science et société / Conception de l'éducation et tendances des réformes / Problèmes et perspectives de développement de l'enseignement postobligatoire entre 1976 et 1990 / Développement dans le domaine universitaire.

PLAN DE RÉPARTITION 1978 DU FONDS NATIONAL

Le projet du Fonds national a été corrigé sur certains points et transmis au Conseil fédéral avec une série de remarques, dont celles-ci:

- la répartition des crédits entre les trois groupes de disciplines — Division I (sciences humaines), Division II (sciences exactes et naturelles), Division III (biochimie et médecine) — voit une diminution régulière pour les sciences naturelles, depuis 1976, qu'il faudrait arrêter;
- la priorité que les Hautes écoles devront accorder ces prochaines années à l'enseignement (en raison de l'augmentation des effectifs d'étudiants) risque de réduire l'importance à donner à la recherche: ce qui doit être évité à tout prix si on ne veut pas porter atteinte à la capacité créatrice et innovatrice de notre pays.

FONDS NATIONAL SUISSE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (FNS)

Programme national de recherche « Education et vie active »

Parmi les dix programmes nationaux lancés depuis 1975, le programme « Education et vie active » est le seul qui touche de près le domaine de l'enseignement et de la formation professionnelle. Un crédit de 8 millions de francs a été attribué à ce programme en 1976 pour cinq ans. Des journées d'information ont eu lieu les 8 et 9 mai 1978, à Berne, où elles ont réuni 120 chercheurs et représentants du monde de l'économie et du travail. Le plan d'exécution de ce programme — élaboré par un groupe d'experts — a été commenté et discuté. On a aussi annoncé que ceux qui désiraient collaborer à ce programme devaient envoyer leur projet de participation avant le 21 juillet 1978.

Bourses pour jeunes chercheurs avancés en 1978

Sur 76 requêtes, le Conseil de la recherche en a attribué 37 dont 10 pour les sciences humaines, 13 pour les sciences exactes et naturelles, 14 pour la biologie et la médecine.

CONFÉRENCE UNIVERSITAIRE SUISSE (CUS)

Enquête sur l'accès aux Hautes écoles

En commun avec la CDIP, la CUS a lancé le 14 février 1978 une enquête auprès des 25 DIP cantonaux en ce qui concerne les modalités d'une introduction éventuelle d'un *numerus clausus*. C'était la première fois que les cantons universitaires et les cantons sans université s'exprimaient simultanément sur ce sujet. Les réponses ont notamment montré la volonté de la plupart des cantons de défendre l'égalité de traitement de tous les Suisses et étrangers établis dans le pays pour l'accès aux Hautes écoles.

Résultats des inscriptions préalables en médecine en 1978

L'augmentation globale pour la médecine humaine, dentaire et vétérinaire est de 47 inscriptions par rapport à 1977. Il y aurait ainsi 1431 étudiants en médecine qui débuteraient en 1978 alors que la capacité d'accueil en première année est de 1447. Il faudrait néanmoins transférer 83 étudiants de Zurich, 35 de Berne et 25 de Genève vers les autres universités.

Dissolution de la Commission pour la réforme des études

Constituée en 1972, conjointement avec la Conférence des recteurs des universités suisses, cette Commission a été dissoute à la fin de 1977. Durant ces six ans, sept groupes de travail ont étudié les réformes en: biologie, droit, philologies modernes et formation des enseignants, psychologie, sociologie, pédagogie curative, architecture. Les recteurs « sont toutefois d'avis qu'une réforme sensée et efficace ne peut être entreprise que par les universités elles-mêmes (facultés, disciplines, instituts) ».

CONFÉRENCE DES RECTEURS DES UNIVERSITÉS SUISSES (CRUS)

Création d'une Conférence de coordination des universités de Suisse alémanique

Cette Conférence a été fondée en avril 1978, avec des objectifs comparables à ceux de la Conférence universitaire romande.

Commission pour les examens d'admission d'étudiants étrangers

Elle a organisé les 22^e et 23^e sessions d'examens en mars et septembre 1977, au cours desquelles 279 candidats se sont inscrits, 183 ont subi l'examen et 103 ont réussi.

Commission des immatriculations

En 1977, elle s'est surtout occupée:

- de la maturité artistique préparée par les trois gymnases de Bâle-Campagne;
- de l'immatriculation sans maturité à l'Université de Genève;
- de la visite de 19 écoles préparant à la maturité, en collaboration avec la Commission fédérale de maturité.

OFFICE DE LA SCIENCE ET DE LA RECHERCHE (OSR)

Le Secrétariat de la Commission fédérale de maturité étant assuré par l'OSR, ce dernier a contribué à l'organisation des examens fédéraux de maturité. En 1977, le nombre total des candidats a été de 2094; soit en légère augmentation par rapport à 1976 où il était de 1946, mais quatre fois plus grand qu'en 1955. Mais si l'on ne tient pas compte des examens partiels et complémentaires le nombre de candidats a été

de 1023 en 1977 (962 en 1976 et 299 en 1955) et le nombre d'examens réussis a été de 730 en 1977 (658 en 1976 et 130 en 1955). Les 730 certificats de maturité décernés en 1977 se répartissent ainsi: 12 du type A, 234 du type B, 248 du type C, 132 du type D, 104 du type E.

4. Autres institutions dépendant totalement ou partiellement de la Confédération

ÉCOLES POLYTECHNIQUES FÉDÉRALES

Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ)

Le nombre des étudiants continue de progresser modérément comme le montre le tableau qui suit:

Année	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
Etudiants	6776	6864	6868	6900	6996	7065	7156	7229

Quant au nombre de professeurs (ordinaires, extraordinaires, assistants), il était de 266 en 1977.

Ecole polytechnique de Lausanne (EPFL)

L'évolution du nombre des étudiants apparaît comme suit:

Année	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
Etudiants	1455	1619	1709	1772	1843	1818	1857	1920

Le transfert de l'EPFL à Ecublens, qui a commencé en 1977, se poursuivra progressivement jusqu'en 1990. Quant aux cours, ils ont débuté à Ecublens en 1978 et on envisage de les donner en totalité dans ce nouveau site dès 1980.

CENTRE SUISSE DE DOCUMENTATION EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION (CESDOC), GENÈVE

Pour le CESDOC, l'année écoulée a mis en évidence un phénomène qui a commencé d'apparaître dans les années antérieures. Il s'agit de l'accroissement des travaux de secrétariat de la CDIP qui ont empêché le CESDOC d'entreprendre la réorganisation de sa documentation. L'augmentation des tâches de la CDIP — qui est un fait réjouissant pour la coordination scolaire — s'est manifestée plus particulièrement sous les formes suivantes:

- pour les commissions existantes et leurs groupes d'études, le CESDOC est de plus en plus impliqué dans la préparation des documents de travail, des procès-verbaux et des rapports dans nos deux principales langues nationales;
- le rythme de parution des bulletins d'information de la CDIP s'est accéléré et leur diffusion en allemand et en français s'est encore élargie;
- à l'extension des rubriques du Bulletin trimestriel du CESDOC et du contenu de l'Annuaire de la CDIP (Politique de l'éducation) est venue s'ajouter la parution de Math-Bulletin-CH tous les deux mois et en deux langues !

CENTRE SUISSE DE COORDINATION POUR LA RECHERCHE EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, AARAU

Si l'enquête permanente sur la recherche éducationnelle constitue toujours l'activité principale de l'institution, deux nouveautés ont cependant été introduites en cours d'année:

- un service de recherche bibliographique on-line, donnant accès à des systèmes étrangers de documentation dans le domaine des sciences de l'éducation et des sciences sociales, est entré en fonction en 1978;

- des rapports de synthèse et des dossiers ont été élaborés (ou commencés) sur des thèmes spécifiques comme ceux-ci: recherches dans le domaine de la formation professionnelle; projets de développement pour la scolarité obligatoire; résultats de l'utilisation de calculatrices de poche à l'étranger.

5. Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'Instruction publique (CDIP)

ASSEMBLÉES PLÉNIÈRES

Séances de travail des 24 février et 25 mai 1978

- Elles ont été surtout consacrées à l'examen:
- du 3^e rapport du Conseil suisse de la science;
 - du rapport final du Groupe ad hoc pour l'étude des problèmes universitaires prioritaires et l'enquête auprès des cantons concernant des mesures à prendre en cas d'introduction du numerus clausus;
 - des rapports annuels, comptes et budgets des institutions de la CDIP.

Assemblée ordinaire des 26 et 27 octobre 1978, à Fribourg

Comme cette Assemblée a coïncidé avec le 80^e anniversaire de la création de la CDIP, elle a donné l'occasion au président de cette dernière et au chef du Département fédéral de l'intérieur de souligner l'importance de la collaboration entre la Confédération et les cantons.

- Au cours de cette session, la CDIP a notamment:
- approuvé le projet SIPRI (Situation de l'école primaire): ce qui va permettre de désigner l'organe directeur et d'engager des tractations avec les régions;
 - adapté des résolutions issues du rapport d'évaluation sur la consultation « Formation des maîtres de demain »;
 - approuvé des recommandations concernant les écoles du degré diplôme;
 - pris connaissance des études engagées pour réformer les études gymnasiales;
 - remis à sa prochaine séance la décision relative au projet « Atlas scolaire suisse ».

ORGANES PERMANENTS DE LA CDIP

Comité de la CDIP

La répartition des tâches entre les sept conseillers d'Etat membres du Comité effectuée en 1977 a déjà porté ses fruits: les activités des institutions et commissions de la CDIP sont maintenant mieux suivies et mieux présentées à l'ensemble de la CDIP par les membres du Comité.

Les six séances du Comité ont été essentiellement consacrées à la préparation des assemblées plénières, à des nominations à l'examen des problèmes rencontrés par les institutions de la CDIP et aux résultats des travaux des diverses commissions.

Commission des secrétaires généraux (CSG)

Au cours de ses séances, dont une de deux jours, la CSG a préparé les travaux du Comité et étudié les objets suivants: nouvel article constitutionnel sur l'enseignement, révision des règlements des commissions, problèmes d'organisation et de financement des institutions de la CDIP.

Commission pédagogique (CP)

L'essentiel des activités de la CP s'est poursuivi au sein de ses divers groupes:

a) *Formation des enseignants*. Le rapport d'évaluation sur «La formation des maîtres de demain» a été achevé et publié dans le Bulletin N° 12 de la CDIP. A la suite des journées d'études de Lucerne (20-23 septembre 1977), un ouvrage a été publié, *Lehrerbildung und Unterricht* qui inaugure une nouvelle collection scientifique de la CDIP.

b) *Perfectionnement des enseignants*. La CP a dissous sa sous-commission, constituée en septembre 1976, en raison des difficultés rencontrées.

c) *Mathématiques*. Durant l'année écoulée, le Groupe a organisé deux rencontres avec des représentants de toutes les régions de Suisse: en décembre 1977, le 3^e Forum sur «La calculatrice de poche dans l'enseignement des mathématiques» a réuni 120 enseignants; en juin 1978, le Symposium sur «La coordination de l'enseignement mathématique en Suisse durant la scolarité obligatoire» a attiré 70 participants qui ont notamment pris connaissance des premiers résultats de l'enquête menée durant le premier trimestre de 1978.

d) *Plans d'études*. Le prochain annuaire de la CDIP «Politique de l'éducation» sera consacré aux plans d'études de la scolarité obligatoire (état actuel et développement futur).

e) *Enseignement des langues étrangères*. La Sous-commission a élaboré — à l'intention des cantons — des «Solutions pour l'insertion de l'enseignement d'une deuxième langue dans les plans d'études actuels»; solutions qui sont très différenciées, selon les horaires en vigueur et les catégories d'élèves concernés.

f) *Situation de l'école primaire (SIPRI)*. Le projet SIPRI soumis à la CDIP en octobre 1977 a été soumis aux régions et les priorités ont été précisées. Après révision, ce projet a été finalement approuvé à la session d'automne 1978 de la CDIP.

g) *Réformes et innovations scolaires*. La Sous-commission de la CP a préparé le Symposium de Montreux (25-29 septembre 1978) sur «Innovation et évaluation» au cours duquel de nombreux experts étrangers et suisses ont essayé de dégager les possibilités et les limites de l'évaluation des innovations scolaires.

h) *Dixième année scolaire*. Un groupe de travail a été chargé d'étudier ce problème par le Comité de la CDIP.

Commission de l'enseignement secondaire (CES)

Elle s'est occupée des objets suivants:

a) *Ecole du degré diplôme (EDD)*. La Commission d'étude créée le 25 avril 1975 a achevé ses travaux le 7 octobre 1977 et publié son rapport dans le Bulletin N° 11 de la CDIP. Une consultation limitée sera engagée et les expériences réalisées seront signalées par la nouvelle Conférence des directeurs d'EDD.

b) *Formation des maîtres de demain*. Le Bulletin N° 12 de la CDIP a fait connaître les conclusions de la Commission d'évaluation de la consultation du rapport «Formation des maîtres de demain». Sa proposition de constituer un «Groupe de travail pour la formation des maîtres» a été acceptée.

c) *Formation des professeurs de l'enseignement secondaire*. Dans un prochain Bulletin de la CDIP seront publiés les résultats des travaux du groupe qui s'est occupé de la formation des maîtres de gymnase. On y adjoindra aussi l'état de la situation relative à la formation des maîtres secondaires du 1^{er} cycle.

d) *Réformes dans les gymnases*. Lors des journées d'études d'Interlaken, en mars 1978, deux nouveaux groupes de travail ont été constitués pour amender les rapports élaborés sur la réduction des types de maturité et la réduction des disciplines. Ces deux groupes se sont mis d'accord pour présenter deux modèles distincts de préparation à la maturité. La CES en sera saisie le 1^{er} décembre 1978.

Commission suisse pour les moyens audio-visuels et l'éducation aux mass media (COSMA)

a) *Bureau et commission plénière.* Ils ont pris position sur les programmes d'activités et les demandes de subvention. Des critères ont été établis pour juger ces demandes.

b) *Section de la Suisse alémanique.* Ces journées d'information ont été organisées en avril et juin 1978 à l'intention des responsables des mass media, des producteurs, des conseillers et des formateurs en la matière. Les productions subventionnées tiennent maintenant compte des besoins de l'école.

c) *Section de la Suisse romande.* La COSMA s'est mieux fait connaître aux autorités scolaires et aux enseignants par des rencontres et des publications. Le Groupe production a pu subventionner plusieurs films et le Groupe cours et manifestations a organisé en octobre 1978 trois journées d'étude et de réflexion.

COMMISSIONS NON PERMANENTES DE LA CDIP

Groupe de travail ad hoc pour l'étude des problèmes universitaires prioritaires

Constitué en septembre 1977, ce groupe a remis son rapport en décembre 1977. Les conclusions de ce dernier ont porté sur:

- la capacité d'accueil et les goulets d'étranglement: les cantons non universitaires demandent à être informés complètement et le plus vite possible;
- les clés de répartition du financement: suivant les capacités financières révisées des cantons;
- le contingentement: éviter à tout prix le *numerus clausus*!

Commission pour la politique des bourses d'études

Elle a rédigé un projet de loi sur les bourses d'études qui sera publié dans un Bulletin de la CDIP, en même temps que les barèmes actuels de calcul des bourses.

Groupe de travail ad hoc pour un nouvel article constitutionnel sur l'éducation

Un catalogue des problèmes a été établi et une enquête a été menée auprès des cantons. Les réponses permettront de formuler des thèses en vue des délibérations avec les autorités fédérales. De son côté, la Confédération a invité d'autres milieux intéressés à se prononcer pour l'élaboration de ses propres thèses. Ces deux séries de thèses serviront ensuite de base à un groupe d'experts qui sera chargé de la rédaction du projet de l'article et du message d'accompagnement.

Groupe de travail ad hoc pour la formation professionnelle des maîtresses d'écoles normales de travaux à l'aiguille et d'économie familiale et des maîtresses enfantines

Le groupe a remis son rapport au Comité de la CDIP en été 1978. Ce dernier va charger la Commission pédagogique d'élaborer un programme de formation avec des propositions concrètes.

Conférence des responsables cantonaux dans le domaine des troubles du langage chez les écoliers

Cette conférence a été créée en 1978 pour assurer une coordination en la matière entre l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et les cantons. Elle a déjà collaboré à la rédaction de la nouvelle circulaire de l'OFAS sur les troubles du langage.

INSTITUTIONS DE LA CDIP

Secrétariat général de la CDIP

a) Infrastructure pour les travaux des commissions. L'ampleur des tâches en la matière dépasse actuellement les possibilités du Secrétariat de la CDIP et du Centre. Les traductions, en particulier, représentent une tâche énorme et souvent difficile. Elles touchent en effet les documents préparatoires, les procès-verbaux et les rapports intermédiaires et définitifs de tous les groupes de travail et commissions.

b) Développement réjouissant des publications. A côté du Bulletin trimestriel du Centre et de l'Annuaire de la CDIP « Politique de l'éducation », les Bulletins de la CDIP se sont succédé à un rythme accéléré. C'est ainsi que les Bulletins 11, 12, 13 et 14 ont été diffusés entre octobre 1977 et octobre 1978, dans nos deux langues principales. En outre, une nouvelle série de publications de la CDIP a commencé, en 1978, sur des questions importantes de politique et de réformes scolaires: les deux premiers ouvrages sont intitulés: « Lehrerbildung und Unterricht », « Maturität und Gymnasium ».

c) Statistiques et prévisions. La section qui s'occupe de ces tâches collabore aux travaux de la Commission fédérale de statistique et s'applique à diversifier ses prévisions d'effectifs scolaires selon le système scolaire propre à chaque canton. Un Bulletin de la CDIP est en préparation sur « Les objectifs et les limites des statistiques et prévisions scolaires ».

Centre suisse pour le perfectionnement des professeurs de l'enseignement secondaire, à Lucerne (CPS)

Les 52 cours de 1977 ont impliqué 1862 participants (1490 en 1976) alors qu'on prévoit 63 cours en 1978. Les participants proviennent en majorité de Suisse alémanique (65 %), mais 4 % des participants viennent de l'étranger (62 enseignants dont 19 boursiers du Conseil de l'Europe). Concernant les sujets traités, il y a un net accroissement des thèmes touchant l'enseignement dans son ensemble ou l'interdisciplinarité.

Les responsables et les animateurs de cours se sont rencontrés en juin 1977 et juin 1978 pour rechercher des attitudes communes de collaboration avec le CPS.

6. Conférences régionales de la CDIP

CONFÉRENCE DE LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN (BE, FR, TI, VD, VS, NE, GE)

Parmi les questions qui sont revenues plusieurs fois en discussion, les principales furent celles-ci:

L'enseignement de l'allemand

L'idée d'une méthode valable pour les degrés 4 à 9 a été acceptée ainsi que celle de la création d'un cours romand pour les degrés 4 à 6. Toutefois des difficultés restent à surmonter: suite à donner pour les degrés 7 à 9, implications financières, recyclage des maîtres.

La planification à moyen terme de la coordination

La fin des travaux de CIRCE II (Commission interdépartementale romande de coordination de l'enseignement pour les degrés 5 et 6) coïncidant avec l'adoption du rapport intermédiaire et du montant confié à CIRCE III (degrés 7 à 9), une

planification à moyen terme des travaux de coordination s'avère nécessaire pour les classes de fin de scolarité obligatoire.

L'organisation de la nouvelle Radio-TV éducation

Les émissions sont préparées dans le cadre de structures originales à trois partenaires: les DIP, les associations d'enseignants et la Radio-Télévision suisse. De gros efforts ont été consentis concernant les équipements à prévoir.

CONFÉRENCE DE LA SUISSE DU NORD-OUEST (BE, LU, FR, SO, BS, BL, AG)

Evaluation des activités de la Conférence en matière de réforme et de coordination scolaires

Dans la perspective de mieux atteindre ses objectifs, la Conférence a procédé à une évaluation des travaux qu'elle a entrepris entre 1973 et 1977.

Révision de l'accord régional sur l'accueil réciproque d'élèves et d'apprentis dans tous les cantons du nord-ouest

Le nouvel accord en voie d'élaboration devrait remplacer celui de 1975 et entrer en vigueur en 1980.

Enseignement précoce du français

La Commission créée dans ce but a centré son activité sur la formation de cadres, afin de préparer les maîtres des degrés 4 et 5 à l'introduction du français.

Coordination de l'enseignement des mathématiques

L'évaluation des résultats de la consultation sur les propositions de la Commission pour la coordination de l'enseignement mathématique est en voie d'achèvement. Cette évaluation permettra à la Conférence régionale de se déterminer sur:

- l'inventaire analytique pour un enseignement coordonné des mathématiques dans les degrés 5 à 9;
- les objectifs de cet enseignement pour les degrés 1 à 4;
- le mandat devant permettre de fixer de tels objectifs pour les degrés 5 à 9.

Coopération avec les organisations d'enseignants

Un règlement a été élaboré pour préciser les formes de coopération entre la Conférence régionale et les organisations d'enseignants.

CONFÉRENCE DE LA SUISSE CENTRALE (LU, UR, SZ, OW, NW, ZG, VS)

Au cours de ses quatre séances, elle a traité les sujets suivants:

Projet d'Université de la Suisse centrale

Tous les cantons concordataires ont été associés aux travaux préparatoires dont l'ampleur a été considérable. Tout ce travail n'aura toutefois pas de suite immédiate puisque les citoyens lucernois ont rejeté (dans la proportion de 3 contre 2) le projet de création d'une Université de Suisse centrale ainsi que le concordat signé par les cinq autres cantons de la Suisse centrale.

Procédures de consultation

Une procédure de consultation a été ouverte concernant:

- le rapport d'experts «Formation des maîtres du 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire»;
- le plan d'étude cadre «Didactique des mathématiques dans la formation des maîtres».

Prolongation et élargissement du mandat du «Service consultatif de la Suisse centrale en matière scolaire»

Ce service aurait normalement dû cesser son activité le 1^{er} août 1979, mais la Conférence régionale vient de prolonger son mandat, sans fixer les limites, et d'étendre son domaine d'activité à toute la durée de la scolarité obligatoire au lieu des seules classes terminales (degrés 7 à 9 surtout).

CONFÉRENCE DE LA SUISSE ORIENTALE (ZH, GL, SH, AR, AI, SG, GR, TG ET PRINCIPAUTÉ DU LIECHTENSTEIN)

Au cours de ses trois séances, les questions suivantes ont retenu plus particulièrement l'attention de la Conférence:

Introduction coordonnée du français à l'école primaire

Après consultation des DIP de la région sur les plans d'études, les horaires et le calendrier d'introduction du français, un rapport a été élaboré en octobre 1978 par le Centre de coordination pour l'introduction du français à l'école primaire. Ce rapport de 96 pages comprend trois parties: l'état de la situation actuelle, les réformes envisagées, l'insertion du français dans l'horaire et le plan d'études. Il se termine par une série de dix questions dont huit concernent la troisième partie. L'analyse des réponses à ces questions permettra ainsi à la Conférence régionale de prendre des décisions en la matière.

Nouvelle répartition des tâches du secrétariat régional

Pour décharger le Secrétaire régional, chaque canton a accepté d'assumer la responsabilité des travaux dans certains domaines spécifiques et de représenter la Conférence régionale dans les commissions suisses correspondantes.

Réexamen des structures de la Commission des cours de perfectionnement

Le réexamen est nécessaire par l'augmentation du nombre des cours et leur plus grande diversification.

CONFÉRENCE DES CANTONS ALÉMANIQUES ET DU TESSIN

Lors de sa réunion du 7 septembre 1978, les problèmes suivants ont été débattus avec la participation d'une importante délégation de la Conférence suisse des associations d'enseignants:

Début de l'année scolaire après les vacances d'été

Tenant compte de l'évolution de la situation, la Conférence a décidé de remettre à l'examen le début de l'année scolaire en adoptant une nouvelle stratégie:

- le corps enseignant sera associé à l'entreprise dès le début et consulté régulièrement;
- l'étude de l'harmonisation des structures scolaires cantonales sera menée parallèlement.

Domaines où la coordination s'impose

En plus des questions administratives — mais très importantes — mentionnées ci-dessus, les domaines suivants sont prioritaires en matière de coordination:

- l'introduction précoce de la deuxième langue nationale;
 - l'harmonisation de l'enseignement des mathématiques durant la scolarité obligatoire;
 - l'examen de la situation de l'école primaire.

N.B. Par contre, les problèmes touchant la langue maternelle ne sont pas considérés comme prioritaires.

EMILE BLANG

*Directeur adjoint du Centre suisse
de documentation en matière d'enseignement
et d'éducation*